

Intra CL

Public

Conseillers techniques et
cadres du pôle partenaires
travailleurs sociaux

Modalités pratiques

Coût jour 1300.00 € ttc
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

ACCOLADES - CARON
Delphine

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019- Formation / Action au déploiement et à la mise en oeuvre de la CTG - Module 1 - CAF 07

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION EGOC / CAF de l'Ardèche N°21/19

« Formation/Action au déploiement et à la mise en œuvre de la CTG »

Intervenant : **Delphine CARON /
Accolades**

Durée et dates : 4 j d'intervention de mars à juin 2019 - Toute journée
supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

- Module 1 (J1+2) : **18 -19- mars 2019**
- Module 1 (J3) : avril ou mai 2019 dates à définir en début
d'accompagnement
- Module 2 : juin 2019 dates à définir en début d'accompagnement

Horaire : La formation se déroulera de 9h à 17h, soit 7 heures de
formation/jour.

Lieu : CAF d'Ardèche (Le siège de la CAF à Aubenas pour J1et J2 ; Le
Pouzin ou la Voulte pour J3 et J4)

*Attention un espace avec mobilier modulable est nécessaire au
déroulement de cette formation action notamment pour les travaux en
groupes projet CTG*

Public concerné : conseillers techniques et cadres du pôle partenaires,
travailleurs sociaux et leur encadrement pour J1 à J3 (entre 15 et 20
personnes pour la formation/action). Conseillers techniques et encadrement
pour J4 (entre 5 et 8 personnes)

Contexte de la mission

Les Conventions Territoriales Globales (CTG) s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022. Il y est précisé que la stratégie de la CNAF se déploie au niveau départemental à travers les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) et se décline localement dans les CTG conclues au niveau intercommunal, voire communal pour ce qui concerne les plus grandes villes. Ces outils doivent permettre d'améliorer la régulation de l'offre et de la demande de services dans les territoires. Ainsi, il est attendu que les CTG soient déployées sur l'ensemble du territoire pour tendre vers un taux de couverture de 100% à atteindre pour chaque CAF.

En 2017, la CAF d'Ardèche a signé une première CTG sur un EPCI concernant également un département voisin, la Drôme. Ce travail, conduit en partenariat avec la CAF de la Drôme, a permis de mettre au point un processus d'élaboration de la CTG qui a pu être reproduit sur 3 autres EPCI ardéchois.

Au regard de ces premières expériences, la CAF d'Ardèche a repéré un certain nombre de questions sur lesquelles elle souhaiterait être accompagnée :

1. La nécessité de **partager une culture commune** sur la CTG à l'échelle de la caisse. Il s'agit de créer un temps de réflexion partagé entre différents services d'action sociale et de production, d'apprécier l'inscription des CTG dans le projet de Caisse et de s'accorder sur un référentiel commun sur la CTG ;
2. **La clarification des rôles de chacun dans le déploiement des CTG.** Partager une stratégie d'intervention globale commune, développer les compétences des acteurs (posture et méthodes) et ajuster l'organisation interne à la CAF permettraient de renforcer l'accompagnement des territoires ;
3. **Les modalités de mise en œuvre des CTG.** Une fois les conventions signées se pose à nouveau la question du « qui fait quoi ? » autrement dit le partage des responsabilités entre agents CAF et/ou avec les partenaires, la réalité du travail en transversalité et des modalités de la collaboration dans la durée pour faire vivre le projet de territoire et donc la CTG.

C'est dans ce contexte que la CAF d'Ardèche sollicite l'EGOC afin d'être accompagnée, au travers d'une formation action.

Enjeux de l'accompagnement – Objectifs – programme

L'accompagnement de cette formation action proposée par **Accolades** permettra de répondre aux enjeux suivants :

ü Donner un sens nouveau et une plus-value sociale à la CTG dans le paysage de l'offre de service CAF d'Ardèche

- Positionner la CAF 07 comme un acteur moteur des projets de territoires,
- Rendre visible et lisible une offre globale de services cohérente (projet de Caisse / Schémas départementaux), transversale (articuler avec d'autres thématiques du projet de territoire) et pluridisciplinaire (mêlant des compétences croisées de différents partenaires) qui réponde pleinement aux besoins des allocataires et par là-même aux Collectivités,
- Appréhender la CTG comme une opportunité pour l'expression des compétences internes et des coopérations externes au service du développement des territoires.

ü Travailler sur une culture commune des représentations, faire évoluer les compétences, donner un nouveau souffle et de l'envie à la coopération inter-service.

- Construire de la transversalité inter-service au sein de la CAF07,
- Développer des coopérations de projet et de compétences entre agents,
- Renforcer l'encadrement comme support au déploiement des projets.

ü Gagner en efficacité et en cohérence pour faire avancer une nouvelle organisation territoriale concertée. Agir sur du co-développement.

- Renforcer la construction d'équipes pluridisciplinaires et mixtes (collectivités territoriales /CAF) au service d'un projet de territoire,
- Construire une culture innovante et participative du développement des territoires.

Contenu

La mission se déroulera en 2 phases ciblant chacune un enjeu identifié par la CAF d'Ardèche :

La première phase, phase d'acculturation sera consacrée à construire une vision partagée de la CTG ainsi qu'à poser les éléments constitutifs d'un socle commun de références.

Journée 1 – le 18 mars 2019

○ **Objectifs :**

- Co construire une vision partagée de la CTG en Ardèche
- Porter un regard croisé sur les enjeux de la CTG : état des lieux et analyse,
- Partager les grands défis à relever par la CAF pour le déploiement des CTG
- Poser les conditions de réussite pour l'installation d'un partenariat durable (engagement réciproque, ...)

Journée 2 – le 19 mars 2019

○ **Objectifs :**

- Appréhender et déployer le projet de Caisse : quelles thématiques prioritaires de la branche famille pour quels territoires ?... Quelles articulations avec les schémas départementaux ?...
- Croiser les différentes avancées entre les équipes : diagnostic, orientations...,

Faire un état des lieux de l'évolution des équipes en charge d'élaboration des CTG et un bilan sur la coopération transversale

Journée 3 – avril ou mai 2019 – Dates à définir

○ **Objectifs :**

- Analyser le positionnement de chacun du fait de la coopération en interservices et de l'appréhension de nouvelles relations avec les

- collectivités,
- Identifier les plus-values de la coopération transversale pour les équipes, pour les encadrants et identifier les marges de progression possibles,
 - Co-construire les outils et travailler les postures adaptées à cette nouvelle organisation,
 - Identifier les conditions nécessaires à une réelle évaluation de l'impact social/sociétal de la CTG sur un territoire.

La deuxième phase sera consacrée à la construction de modalités de mise en œuvre de la CTG

1 jour - Juin 2019 – Date à définir

- **Objectifs :**
 - Identifier les conditions permettant de faire vivre une CTG dans la durée,
 - Construire le suivi - évaluation des actions en utilisant différents niveaux de mesure,
 - Co-construire les conditions d'une coopération durable entre coordinateur CTG (CAF) et coordinateur de territoire (EPCI),
 - Mettre en place un pilotage participatif du projet.

Méthodes pédagogiques

Cette démarche de formation « *propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en termes de capacitation de l'individu et/ou du groupe [1]* ». C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles.

Elle se traduit ainsi par :

- Une conduite participative du projet de formation :

Utilisation des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

- Une démarche en prise avec votre réalité :

Accompagnement de la transformation des pratiques. Co-construction des outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

- Un processus évolutif au cours de la formation :

Un processus qui laisse de la place à l'émergence de nouveaux questionnements et prise en compte de la réalité rencontrée au cours de la formation. Ainsi, les contraintes de chaque acteur pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

- La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :

Le formateur prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire sans se positionner comme un expert.

Ainsi, à travers un processus de conscientisation, il s'agit de développer une pédagogie de l'engagement et de faire émerger des méthodes d'actions. Le groupe intègre une dimension critique et collective vis-à-vis de la réalité qu'il souhaite transformer (action/réflexion/action). Les méthodes et outils pédagogiques utilisés font partie intégrante du contenu formatif. Ils viendront compléter la caisse à outils dont disposeront les animateurs des CTG sur les territoires.

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Intervenant

Delphine Caron, animatrice-formatrice au sein d'ACCOLADES

Domaines d'intervention : Accolades est une société coopérative et participative (SCOP).

Créée en 2005, elle possède une large expérience dans l'accompagnement des associations, des collectivités locales et territoriales ainsi que des entreprises qui placent le développement humain au cœur de leur action.

Accolades utilise des méthodes participatives qui permettent la prise en compte des compétences de chaque groupe dans une pratique d'apprentissage coopératif. Elles favorisent également les décisions collectives et la mobilisation des personnes concernées.

[1] « *Pratiques émancipatrices, actualités de Paolo Freire* » - Michel Séguier et Françoise Garibay

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:



Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
